



UNION SCHWEIZERISCHER KURZWELLEN-AMATEURE
UNION DES AMATEURS SUISSES D'ONDES COURTES
UNIONE RADIOAMATORI DI ONDE CORTE SVIZZERI
UNION OF SWISS SHORT WAVE AMATEURS

Member of the International Amateur Radio Union (IARU)

Procès-verbal de la conférence des présidents

Jour	Samedi 4 octobre 2014 de 10:00 à 11:50
Lieu	Areal Sulzer „Bühnererei“ 8400 Winterthur
Participants	Présidents de sections ou représentants ou membres du comité, Représentant de la CCG, secrétaire HB9DDW
Excusées	Section Biel / Bienne HB9HB; HB9AMC
Absent	Sections Bâle HB9BS, Genève HB9G, Montages Neuchâteloises HB9LC, Pierre-Pertuis HB9XC, Rigi HB9CW

1 Constat des sections présentes
25 Sections étaient présentes – représentées par les présidents de sections ou membres du comité de section inscrits. La section Biel / Bienne HB9HB s'est désannoncée. 5 Sections n'étaient ni présentes ni excusées.

2 Rétrospective sur la conférence IARU à Albena
Les sections ont été invitées préalablement à formuler leurs vœux pour la conférence IARU. Représentant les intérêts du Lichtenstein nous disposions ainsi de deux voix. Markus, HB9HVG rapporte entre autre que: a) Le shift de 1.6 MHz sur la bande des 70 cm en usage en Italie sera repris dans d'autres régions d'Europe. Les fréquences entrée-sortie ont toutefois été échangées. b) Un contest allmode sera organisé sur 70 MHz. Le Working - Group pour l'Europe pense que la libération de cette bande en HB est encore dans les limbes. c) Le Handbook VHF a été adapté. Celui-ci est téléchargeable sur la page Web de l'USKA. d) La promotion pour la jeunesse doit être écrite en lettres capitales. Lisa Lenders (NL) est la coordinatrice de l'IARU de la promotion pour la jeunesse. L'USKA s'attellera à cette tâche, le poste (membre du comité) sera mis au concours dans le prochain No d'HBradio.

3 Statuts
A cet endroit je renvoie aux transparents et explications de HB9JOE. Diverses recommandations se feront jour lors de la discussion: a) Utiliser le terme de Radioamateur plutôt qu'amateur radio b) Attribuer les dicastères au comité c) Les élections ne doivent pas figurer sous 10.2 selon la CCG – ceci est déjà mentionné 10.1 d) Il y aurait lieu de prendre en compte les organisations militaires e) Le terme de „membre bienfaiteur“ serait inapproprié (dérangeant)



- f) Le tribunal arbitral ne devrait pas être la CCG mais le comité, le président serait désigné d'un commun accord avec la section.
- g) Le nombre de membres de la CCG devrait être fixé. La durée du mandat du membre remplaçant de la CCG devrait comporter une limite dans le temps.
- h) La cotisation des membres devraient être fixés par l'AD et non pas par le vote par correspondance
- i) Il est en principe clair que le droit de vote ne peut s'exercer que dans une section, on compte sur le Fairness de chacun
- j) L'admission de membres collectifs devrait être de la compétence de l'AD
- k) L'exclusion d'un membre devrait également être possible pour des cas de manquement grave au Ham Spirit

4 ENRS 14

Voir le mail annexé du 3.10.2014 de HB9AMC

5 Exercice suisse de la radio de secours

A cet endroit je renvoie aux transparents de Leander, HB9RMW.

Entre autre,

- a) Philippe HB9ECP, recommande de ne pas utiliser des *fréquences de secours*, ne s'agissant pas d'une réelle situation d'urgence.
- b) Les sections SO et FR ont déjà été approchées par des Communes

6 Résultats de l'atelier stratégie

Ce point à l'ordre du jour sera pour des raisons d'horaire et du manque de préparation reporté à une date ultérieure

7 CCG

Max, HB9ACC, apparaît en tant que représentant des sections, pour débiter il salue le travail du comité et le qualifie d'exemplaire. Il s'excuse auprès de HB9DDW pour de récents propos.

Il en vient ensuite à parler des statuts. il

- a) pense, que les nouveaux statuts ont des relents de la cuisine du comité
- b) se pose la question: ces nouveaux statuts ne sont-ils pas une tentative du comité pour contourner le vote par correspondance
- c) se demande quels sont les droits auxquels les sections renoncent
- d) s'interroge sur les droits des membres individuels
- e) se pose la question, de quelle manière le comité peut-il vérifier le minimum de membres exigé (10) pour une section voire même son existence.
- f) suggère art. 3 de rétablir à 5 ans au lieu de 2 de sociétariat ininterrompues à l'USKA
- g) est dérangé par le fait que selon art. 8.5 le comité gère lui-même le règlement de ses indemnités
- h) à l'art. 9.2 la CCG devrait également être libérée de l'obligation à la cotisation
- i) suggère à l'art. 13.1 – Dissolution de l'USKA – par le vote plutôt qu'une majorité des 2/3

En conclusion de son exposé, il

- a) explique, que le membre suppléant de la CCG a participé à toutes les séances
- b) suggère, de toujours joindre au PV de l'AD les élections au sein du comité.
- c) suggère au comité, de toujours soumettre au vote par correspondance les affaires sensibles
- d) confirme qu'il était de la compétence du comité de transformer sous sa propre responsabilité le secrétariat existant en centre de compétences. Nous avons, en plus d'une secrétaire, un responsable du centre de compétence, le surcoût en résultant n'aurait pu être évité que par la non acceptation du prochain budget.



HB9DDW déclare que dès le début son mandat, le salaire de la secrétaire HB9EOV Verena, est payé de son propre argent. Et c'est uniquement que, consciente de son engagement, envers l'USKA que celle-ci reste encore quelque temps à disposition. D'autre part il utilise sa propre infrastructure bureautique des frais par exemple d'imprimante tombent – les frais du centre de compétences/secrétariat sont donc moindres.

8 Discussion

Objet No 3 à l'ordre du jour – pas nécessairement à cet endroit – la discussion sur la promotion des avantages de l'appartenance à une section ont été discutés. La section Winterthur est d'avis que ceci est de la compétence du Comité central – la section Thoune pense que ceci relève plus des sections.

Bâriswil, le 7 janvier 2015

Procès-verbal élaboré d'après les notes de HB9DDW

Christoph Zehntner HB9AJP